Interpellation (art. 115-166 LGC)

Toit du nouveau Parlement : quelle exemplarité ?

15_INT_368

Par voie de presse, les soussigné-e-s ont appris que la construction de la charpente du toit du nouveau Parlement vaudois était attribuée à une entreprise vaudoise¹.

Le 9 mars dernier, un communiqué du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) fait état de la volonté du maître d'ouvrage, l'Etat de Vaud en l'espèce, de fabriquer la charpente avec du bois 100 % vaudois².

Pour ce faire, la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) s'est engagée à prendre en charge le surcoût nécessaire à cette exigence de production régionale à hauteur de CHF 70'000.-. La faîtière patronale motive cette donation comme un signe de soutien à la filière du bois durement touchée par le franc fort³.

Or, les arbres destinés au toit du Parlement devront faire un détour par...l'Allemagne, pour le collage du bois. Cette décision a été prise pour une question de coût, selon le Président de la SA mandatée, les entreprises suisses compétentes en la matière seraient trop chères.

Cette décision est regrettable à plusieurs titres :

Premièrement, ce détour par l'Allemagne, ne permettra certainement pas la certification d'*origine bois Suisse COBS*⁴, ce qui est regrettable compte-tenu du caractère hautement symbolique de la présente construction ;

Deuxièmement, l'impact écologique causé par le transport de la matière première en Allemagne est substantiel, en contradiction totale avec le dessein initial du maître d'ouvrage – produire local – ainsi que sur les objectifs en matière de développement durable ;

Troisièmement, elle fausse les exigences de provenance du bois suisse inscrites dans le catalogue de soumission. Par ailleurs, les autres soumissionnaires auraient rendu attentif le maître d'ouvrage que les prix pratiqués par l'entreprise mandatée ne pouvaient pas correspondre à un produit fabriqué entièrement en Suisse;

Quatrièmement, les faits exposés interrogent les soussigné-e-s sur le respect des principes généraux en matière d'adjudication des marchés publics prévus notamment à l'art. 6 LMP-VD, soit le respect des principes du développement durable⁵, au vu du transport du bois en Allemagne.

Pour le surplus, les soussigné-e-s apprécient la volonté du Maître d'ouvrage de promouvoir la filière du bois vaudois. A tout le moins, ils regrettent fortement que cette volonté soit finalement biaisée, au vu des éléments évoqués dans la présente interpellation.

^{1 24}heures, édition du 31 janvier 2015

² BIC, communiqué du 9 mars 2015

^{3 24}heures, édition du 26 mars 2015

^{4 🛾} Le Règlement afférent exige à travers chaque étape de la chaine de transformation, une production suisse

⁵ RSV 726.01

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. D'autres entreprises vaudoises ont-elles soumissionné ? Si oui, quelles ont été les motifs de refus d'octroi des travaux ?
- 2. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le cahier des charges initial a été respecté (bois suisse) et partant, l'article 6 LMP-VD précité respecté ?
- 3. Le Conseil d'Etat était-il au courant de ce transport du bois en Allemagne et a-t-il pris en considération les remarques précitées des autres soumissionnaires ? Si oui, n'y voit-il pas une contradiction avec sa communication déployée en faveur de la filière du bois vaudois ?
- 4. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer le coût du transport du bois pour sa transformation en Allemagne ?
- 5. Le Conseil d'Etat peut-il détailler le surcoût de CHF 70'000.- lié à l'utilisation du bois ?
- 6. En comparaison avec l'offre de l'entreprise allemande pour le collage du bois, à combien se monte le coût pour le même travail effectué par une entreprise suisse ?
- 7. Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé une solution alternative, afin d'éviter la transformation du bois en Allemagne ?

Au nom du Groupe socialiste

Pour le Groupe La Gauche

Nicolas Rochat Fernandez, député

Jean-Michel Dolivo, député

Le Sentier, le 29 mars 2015

pas de dulpt.

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel Lofflet	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michael	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques		Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	A Mosel	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc		Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne		Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François		Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André		Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	-	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves		Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric		Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie		Tosato Oscat
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine		Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	7	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	,	Tschopp Jean XIS Mrs L.
Meienberger Daniel	Ravenel Yves		Uffer Filip HD
Meldem Martine	Renaud Michel		Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Aliette		Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane		Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire		Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner		Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas		Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam		Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine		Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette		Wyssa Claudine
Neirynck Jacques	Rubattel Denis		Yersin Jean-Robert ${\mathcal M}_{\ell_{-}}$
Neyroud Maurice	Ruch Daniel		Züger Eric